

Initiatives ministérielles

valeurs qui en découlent. On approche du but, mais on ne parle pas clairement d'égalité des cultures et des races.

Ensuite, au paragraphe 2 de l'article 5—on y arrive enfin—it est précisé que le ministre peut, aux conditions agréées par le Conseil du Trésor, contribuer au financement des programmes et projets relevant de son initiative. Et bien, la voilà, monsieur le Président, l'assiette au beurre!

En l'absence complète de critères, de définitions, de normes que pourrait invoquer la population, le ministre peut distribuer les deniers publics aux organismes qu'il préfère parmi les groupes soi-disant multiculturels. Si le ministre affirme qu'il s'agit d'organisations multiculturelles, il faut le croire, puisqu'il n'existe aucune définition.

Cette mesure, monsieur le Président, n'offre rien d'autre qu'une autre belle occasion de distribuer les faveurs politiques. Comme preuve, mentionnons le fait que les programmes de langues ancestrales, qui compte parmi les plus importants programmes mis sur pied au cours des dix dernières années dans bien des villes canadiennes, ont subi des compressions budgétaires de plus de 4 millions de dollars. Toute une réduction!

L'an dernier, le budget réservé pour les groupes de défense d'intérêts, notamment le Conseil ethnoculturel du Canada, a été réduit de 15 p. 100. Le gouvernement pense qu'il y a un trop-plein de démocratie chez nous. Il a mis un terme au programme d'instruction civique et aux cours de langues secondes, anglais ou français, qu'il offrait avec la collaboration des provinces.

Au lieu de cela, nous aurons 1 300 000 \$ pour un Institut canadien des langues patrimoniales et 24 millions de dollars pour une fondation des relations interraciales. Quel sera leur rôle? Nous l'ignorons. Qui les guidera et selon quels principes? Nous l'ignorons également. Qui les contrôlera et les conseillera? Nous ne le savons pas.

Je suis convaincu que le président du Conseil ethnoculturel du Canada, M. Lewis Chan, a raison lorsqu'il dit dans sa lettre:

Je crois fermement que le gouvernement peut obtenir de meilleurs conseils auprès de groupes communautaires élus démocratiquement que de personnes nommées par un ministre.

• (1650)

Il semble que le ministre et le gouvernement craignent autant de démocratie. Apparemment, ils ne veulent pas

permettre aux groupes minoritaires, aux Premières nations ou aux nouveaux immigrants, d'exercer un pouvoir démocratique, ni les aider en ce sens. Ils veulent plutôt les contrôler. Le gouvernement veut avoir le dernier mot et le multiculturalisme sera appliqué dans la mesure où il accordera des fonds à ces programmes, de haut en bas.

Tout cela cadre bien avec le récent budget qui, à part les compressions honteuses imposées à des groupes comme les Premières nations et les organismes de femmes, prévoyait également certaines augmentations incroyables. Il a majoré de 21 p. 100, soit de 33 millions de dollars, le budget du Service canadien du renseignement de sécurité! On donne au SCRS plus que ce qu'on accorde à toute la question de multiculturalisme, aux programmes de promotion de la femme. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est écoulé. Le député de South Shore.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à la discussion aujourd'hui, mais je dois dire que, sous certains rapports, je ne me réjouis pas d'intervenir en ce moment, car ce débat sur un simple amendement me semble trop long. La plupart des propos que j'ai entendus semblent n'avoir aucun rapport avec l'amendement à l'étude, qui propose d'inclure une définition dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je suis vraiment déçu de ce qu'il ait fallu tant de temps pour faire adopter ce projet de loi. Il ne s'agit pas d'un projet de loi qui aurait pu avoir des suites très importantes pour le Canada. C'était le cas il y a deux ans, lorsque le gouvernement, avec l'autorité qu'on lui connaît, a présenté la Loi sur le multiculturalisme canadien, qui prônait la notion du multiculturalisme au Canada et établissait le cadre d'une politique multiculturelle reflétant le Canada d'hier et d'aujourd'hui ainsi que le genre de pays que nous envisageons pour le XXI^e siècle.

À mon avis, l'idée qu'il faut inclure une telle définition dans une loi qui n'est qu'une simple mesure législative constituant un ministère parce qu'elle assurerait une meilleure application du programme exposé dans la Loi sur le multiculturalisme canadien et qu'il a fallu presque un an pour adopter une telle mesure, n'est pas à l'honneur de ceux qui ont causé ce retard et qui prétendent